



1996-2006

Dix ans d'engagement, d'implication et de lutte pour une meilleure francisation au sein des organismes communautaires

# Rapport d'Activités 2005-2006

**Regroupement des Organismes  
en Francisation du Québec (ROFQ)**  
1870, Bd Des Sources # 101  
Pointe-Claire, Québec  
H9R 5N4  
Tel : (514) 616-ROFQ, soit 616-7637  
Courriel : [rofq.information@yahoo.ca](mailto:rofq.information@yahoo.ca)



## Table des matières

1. Mot du Président	1
2. Préambule	2
2.1 Historique	
2.1 Mission et objectifs	4
2.2 Conseil d'administration	4
3. Réalisations	5
3.1 Introduction	
3.2 Reconnaissance financière	5
3.3 Comité Logo	6
3.4 Comité Dévoilement ROFQ	7
3.5 Comité conjoint MICC-ROFQ	7
3.6 Comité MICC-CLE-Organismes communautaires	8
3.7 Comité sur les modalités de fonctionnement	10
3.8 Comité d'éthique	11
3.9 Comité de financement	12
3.10 Entente et collaboration avec la TCRI	12
3.11 Rencontre des partenaires communautaires de la DGF	12
4. Le Regroupement des Organismes en Francisation du Québec en chiffres	13
5. Orientations 2006-2007	14
5.1 Visibilité	14
5.2 Concertation	14
5.3 Représentation des membres au sein du comité conjoint	14
5.4 Formations	14
ANNEXE 1	15
ANNEXE 2	28
ANNEXE 3	29
ANNEXE 4	36



# **Rapport d'Activités 2005-2006**

## **du Regroupement des Organismes en Francisation du Québec (ROFQ)**

### **1. Mot du Président**

En tant que président du conseil d'administration du ROFQ, je tiens à souligner l'implication de tous les membres qui travaillent avec acharnement pour la promotion et l'organisation des cours de français au sein de leur organisme.

Je tiens également à remercier notre clientèle pour sa fidélité à fréquenter nos organismes, et ce, malgré le manque d'incitatifs financiers (francisation à temps partiel), preuve de la volonté des nouveaux arrivants à se franciser et à s'intégrer.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du présent document, le ROFQ a tenté durant cette année de mener à terme différents dossiers ; consolidation des services au sein des organismes, négociations relatives aux financements triennaux, modalités de fonctionnement etc...

Janvier 2006 marquait le dixième anniversaire de notre regroupement ; dix années qui ont été consacrées à la défense de la francisation des nouveaux arrivants au sein des organismes communautaires.

En 1998, il a fallu notamment fournir des efforts considérables pour défendre notre mission, surtout après les recommandations émises dans le rapport Paradis. Des recommandations qui excluaient les organismes communautaires dans la promotion et l'organisation des cours de français en milieu communautaire.

Dans le présent document, vous trouverez un résumé des dix ans de travail de votre regroupement qui vous donnera une idée assez fidèle des différentes réalisations.

Pour terminer, permettez-moi de remercier chacun des membres du conseil d'administration. Par leur participation aux décisions que nous avons prises et par leur engagement à servir tous les membres du regroupement, ils témoignent de la poursuite de notre action en faveur de la francisation des nouveaux arrivants. Je témoigne aussi, au nom des membres du conseil d'administration, mon appréciation envers notre coordonnatrice pour son excellent travail. Finalement, je suis convaincu que le ROFQ continuera à être la référence incontournable en matière de défense de la francisation des nouveaux arrivants au sein des organismes communautaires.

Mustapha Kachani,  
Président du C.A

## 2. Préambule

### 2.1 Historique

Bien que le Regroupement des Organismes en Francisation du Québec (ROFQ) n'existe sous ce nom que depuis peu, une longue histoire se trouve derrière la création du Regroupement.

Dès 1995, la Table de Concertation des Organismes en Francisation du Québec, qui allait devenir le ROFQ, est mise sur pied. Elle se veut d'abord une manière de soutenir les organismes communautaires oeuvrant en francisation au Québec. En effet, si plusieurs organisations ayant pour but de réunir les organismes oeuvrant en défense des personnes immigrantes existent, aucune visant à développer et améliorer les services offerts aux apprenants du français n'est présente. Les organismes offrant de la francisation à leur clientèle rencontrent souvent des difficultés et sont démunis face à la lourdeur administrative que de tels cours impliquent. La table naît donc du désir de s'unir afin d'apporter des solutions constructives aux problèmes rencontrés en francisation au Québec.

#### Rappel des réalisations de la Table de Concertation des Organismes en francisation du Québec

Date	Réalizations
Septembre 1996	Dépôt d'un mémoire à la Commission de la culture relatif au projet de loi 40, <i>le français langue commune : promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune au Québec</i> (voir annexe no1).
1997-1998	Participation à la Table sur les travaux du <i>Comité Paradis</i> relatifs à la restructuration de la francisation au Québec. Suite au rapport Paradis, plusieurs sous-comité sont créés dont les suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• comité aviseur, chapeauté par Madame Madeleine Gagner, sous-ministre.</li><li>• comité régional de Montréal, chapeauté par Madame Mimi Pontbriand.</li><li>• comité sur l'élaboration des niveaux de compétences, chapeauté par Madame Alida Piccolo</li><li>• comité de Programme de Francisation en Milieu de Travail (PFMT).</li></ul>

Date	Réalizations (suite)
1997-1998 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• comité de référence, impliquant la MCRI, Emploi-Québec, les institutions ainsi que les organismes communautaires.</li> </ul>
1999-2000	Participation active de l'exécutif de la Table dans l'implantation des cours à temps complet au sein des organismes communautaires.
1999-2000	Participation active de l'exécutif de la Table dans l'élaboration d'un cadre administratif et financier triennal relatif à la francisation au temps complet et au temps partiel. Grâce à la mobilisation de l'exécutif, non seulement les cours au temps partiel ont été conservés, mais nous avons réussi à obtenir l'ajout de cours à temps complet au sein des organismes communautaires. En effet, le rapport Paradis excluait la francisation du champ d'action des organismes communautaires. Les cours à temps complet au sein des organismes communautaires datent de 2000 (voir résultats des négociations en annexe no 2).
Octobre 2003	Présentation de l'atelier <i>La francisation au Québec, un modèle de partenariat récent</i> à la conférence pan-canadienne à Calgary relative à l'accueil et à l'intégration des immigrants (voir annexe no 3).
Octobre 2003	Présentation d'un mémoire sur l'état de la francisation en milieu de travail (voir annexe no 4) et participation à la consultation organisée par le Conseil supérieur de la langue française.

## **2.2 Mission et objectifs**

En mars 2005, la Table devient officiellement le Regroupement des Organismes en Francisation du Québec (ROFQ). Le ROFQ a pour mission de soutenir et de promouvoir les organismes oeuvrant dans le domaine de l'intégration sociolinguistique des personnes immigrantes, et cela dans une optique de développement social et de lutte contre l'exclusion.

Les principaux objectifs sont définis comme suit :

1. Identifier, susciter, proposer et coordonner des alternatives aux services offerts en matière d'intégration linguistique.
2. Permettre aux organismes membres d'exprimer leurs besoins, problèmes, revendications et de partager leurs expériences communes.
3. Susciter la concertation, l'échange et le traitement des divers dossiers reliés à la francisation en milieu communautaire.
4. Mobiliser les organismes de francisation pour favoriser des prises de positions et la défense des intérêts communs.
5. Constituer un lieu d'analyses et de décisions menant à des actions communes.

## **2.3 Conseil d'administration**

Le ROFQ est régi par un conseil d'administration bénévole composé actuellement de 6 membres qui est chargé d'exécuter les décisions des membres et de veiller à l'atteinte des objectifs du Regroupement. Il s'agit du premier conseil d'administration. La durée habituelle des mandats est de 2 ans. Cependant, comme le stipulent les règlements généraux, au moment de la nomination des 7 premiers administrateurs, 3 parmi eux ont des mandats d'une durée d'un an.

Les administrateurs actuels du Regroupement des Organismes en Francisation du Québec (ROFQ) sont :

- Monsieur Mustapha Kachani, Président du conseil d'administration, de l'organisme CIMOI
- Madame Élisabeth Khabar Dembil, Trésorière du conseil d'administration, de l'organisme CLAM
- Monsieur Edmondo Pavon, Vice-président du conseil d'administration, de l'organisme PRISME

- Madame Lucille Hébert, Secrétaire du conseil d'administration, de l'organisme CRÉCA
- Madame Glicéria Acosta, Administratrice du conseil d'administration, de l'organisme ALPA
- Madame Andrée Ménard, Administratrice du conseil d'administration, de l'organisme PROMIS
- 1 poste est vacant

### **3. Les réalisations**

#### **3.1 Introduction**

En tant que force de promotion de solutions, le ROFQ lutte pour la défense des droits des immigrants en apprentissage du français au Québec et travaille à solutionner les problématiques liées à la francisation en milieu communautaire. Afin d'assurer une meilleure coordination, le ROFQ a procédé en 2006 à l'embauche d'une agente de liaison.

Entre mars 2005, moment de l'enregistrement du Regroupement, et septembre 2006, plusieurs réalisations se sont concrétisées. En effet, si on jette un œil à l'ensemble des réalisations du ROFQ, on constate que cette première année a été fructueuse. Si beaucoup de luttes devront être menées au cours des années à venir, il n'en reste pas moins que plusieurs aspects de la francisation se sont améliorés avec la création du ROFQ.

Dans le but de faciliter la lecture du rapport d'activités, les différentes réalisations seront présentées ici selon le comité à laquelle elles appartiennent. Le premier objectif du ROFQ, soit celui de la reconnaissance financière, sera exposé dans un premier temps. Seront ensuite présentées les réalisations du Comité Logo, du Comité Dévoilement ROFQ, du Comité conjoint MICC-ROFQ, du Comité MICC - CLE - Organismes communautaires, du Comité sur les modalités de fonctionnement, du Comité d'éthique et du Comité de financement. Un mot sur la collaboration avec la TCRI sera ensuite présenté, ainsi qu'un court résumé de la journée de rencontre des organismes partenaires de la DGF avec le MICC. Enfin, nous examinerons le nombre de rencontres que chaque comité a nécessité et les orientations 2006-2007 du ROFQ.

#### **3.2 Reconnaissance financière**

Pour remplir sa mission et atteindre ses objectifs, le ROFQ se devait avant tout d'avoir des ressources financières. Si la période qui s'étend d'octobre 2004 à octobre 2005 semble plutôt pauvre en activités, c'est que le

financement était absent. Pour cette raison, la période d'octobre 2004 à avril 2005 n'a pas fait l'objet d'un rapport d'activités.

En avril 2005, lors d'une réunion régulière des membres, les membres adoptent la proposition voulant qu'une demande de subvention de 21 600\$ soit demandée au MICC afin d'assurer le fonctionnement du ROFQ. Reconnaissant la contribution importante des organismes communautaires dans le dossier de la francisation et sachant le ROFQ déjà en lien avec les organismes communautaires engagés en francisation, le MICC accepte d'accorder son soutien au ROFQ. Afin de lui permettre de mener à bien sa mission globale de concertation en milieu communautaire et de soutien à ses membres, une aide financière de 21 600\$ lui est accordé. Dès octobre 2005, le ROFQ atteint donc son premier objectif qu'est celui d'obtenir un soutien financier. La convention d'aide financière prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 et se termine le 30 septembre 2006.

### **3.3 Comité Logo**

En choisissant de s'enregistrer en tant que Regroupement des Organismes en Francisation du Québec (ROFQ) en mars 2005, la Table de concertation acquiert de la crédibilité. Les membres jugent à propos d'avoir un logo représentant le Regroupement. Un logo réussi doit être chargé d'une signification dépassant son apparence. Un concours est donc organisé à l'échelle nationale parmi les apprenants participant aux programmes de francisation.

Le comité Logo est formé d'Edmondo Pavon (PRISME), de Glicéria Acosta (ALPA) et de Florence Leyssieux (PROMIS). Le Regroupement a reçu une vingtaine de logos de la part d'apprenants provenant de différentes régions. Le choix des membres s'est arrêté sur le logo réalisé par Monsieur Séraphin Castillo, étudiant au Centre L'Envol situé à Joliette. Lors de la Réunion des organismes communautaires partenaires de la DGF du 29 mai 2006, le logo a été dévoilé aux membres. Une récompense de 150,00\$ a été remise au lauréat à cette occasion.

Le lauréat explique comme suit la signification du logo :

- Les cinq personnages représentent des individus de nationalités différentes qui s'unissent pour bâtir le Québec d'aujourd'hui.
- Ils lèvent les bras en signe de fierté de leur choix d'apprendre le français et de s'intégrer à la société québécoise.
- Les deux flèches à l'arrière-plan qui pointent vers le haut signifient que ces personnages travaillent ensemble dans la même direction pour réussir leur intégration entre autre par le biais de la francisation.

- La manière dont sont placées les deux flèches permet d'imaginer une troisième flèche (blanche) pointant vers le bas. Cette flèche pointe vers le pays d'accueil, le Québec. Elle représente non seulement la volonté de s'intégrer au pays d'accueil, mais aussi le fait de devoir laisser derrière eux une partie de leur vie et d'apporter avec eux leur savoir faire et leur savoir être.

### **3.4 Comité dévoilement ROFQ**

Dans le but de souligner l'enregistrement officiel du ROFQ, les administrateurs avaient prévu une cérémonie où seraient conviés, entre autres, les membres du ROFQ, la Ministre et la sous-Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, l'équipe de la francisation du MICC et les finalistes du concours de logo.

Suite à une entente avec les représentants du MICC au comité conjoint, le dévoilement du logo a eu lieu le 29 mai 2006 lors de la Réunion des organismes communautaires partenaires de la DGF en présence de la Ministre, Madame Lise Thériault et de la sous-Ministre, Madame Maryse Alcindor.

### **3.5 Comité conjoint MICC-ROFQ**

Afin d'améliorer la situation des apprenants, le ROFQ se doit d'être à l'affût et d'examiner de près tout ce qui se passe en francisation au Québec. La réalité des organismes étant multiple, des problèmes et des questionnements surgissent fréquemment. Pour revendiquer, pour obtenir ou pour clarifier des réponses, le comité conjoint MICC-ROFQ constitue un atout non négligeable. Sont présents sur ce comité les membres du conseil d'administration du ROFQ et les cadres de la Direction Générale de la Francisation (DGF).

Plusieurs points ont été débattus au comité conjoint au cours de l'année. Plusieurs réalisations du ROFQ découlent de ces négociations. En voici quelques exemples.

#### **Augmentation du remboursement lié aux frais de garde**

On doit à ce comité le fait que l'aide financière aux étudiants pour les frais de garde soit passée de 5\$ à 7\$. Il aura fallu plusieurs rencontres du comité tout au long de l'année pour en arriver à cette entente, qui est entrée en vigueur le 27 mars 2006.

#### **Allègement des demandes d'admission aux cours de français**

Les administrateurs du ROFQ ont également lutté pour que soit simplifiée la procédure concernant la trousse. Avant l'automne 2005, les personnes qui souhaitaient suivre une formation en francisation dans le cadre d'un programme avec le MICC devaient compléter le formulaire «demande d'admission aux cours de français» dans un premier temps

et le faire parvenir au MICC. Un formulaire de demande d'aide financière leur était ensuite acheminé. Il va de soi que cette procédure était longue et que la gestion en était lourde. Aujourd'hui, la demande d'aide financière est incluse à la trousse et un seul envoi est nécessaire. Des précisions concernant les conditions d'admissibilités aux formations ont également été ajoutées, de même qu'une note spéciale à l'attention des bénéficiaires de l'aide sociale (assistance-emploi) et du chômage (assurance-emploi).

### **Nombre d'élèves par classe**

La question du nombre minimum d'élèves qu'il faut pour démarrer un groupe continue d'être litigieuse. Néanmoins, il importe de souligner que c'est grâce aux négociations qui ont eu cours au comité conjoint que le nombre d'élèves est demeuré à 19 plutôt que de passer à 22, comme le souhaitait la Direction générale de la francisation.

### **Tournée de la Direction de l'évaluation, de la vérification interne et de la sécurité (DÉVIS)**

Suite à la première tournée (DÉVIS) touchant une vingtaine d'organismes, le rapport du MICC, déposé en août 2005, recommandait que les modifications soient complétées au plus tard le 31 décembre 2005. Grâce aux négociations ayant eu cours au comité conjoint, il a été entendu de procéder par étapes selon les urgences et les capacités financières de chaque organisme. La date butoir a été repoussée à une date beaucoup plus réaliste, soit en juin 2006.

Une deuxième tournée a eu lieu afin d'évaluer les autres organismes au printemps 2006. Le rapport a été déposé en août 2006. Ce dernier est similaire au premier dans ses observations et recommandations. Le conseil d'administration poursuit les négociations concernant ces tournées.

## **3.6 Comité MICC-CLE-Organismes communautaires**

Afin d'offrir de la francisation et de l'aide financière aux nouveaux arrivants, le MICC travaille en partenariat avec les centres locaux d'emploi. Au comité conjoint, les administrateurs du ROFQ ont vite constaté que plusieurs de leurs questionnements restaient sans réponse puisqu'ils relevaient des procédures des CLE. Un comité MICC-CLE-Organismes communautaires a donc été mis sur pied dans le but de résoudre les problèmes rencontrés par les étudiants ou les organismes communautaires et qui relèvent des relations entre le MICC et les CLE. Sur ce comité sont présents Mustapha Kachani, Lucille Hébert, Élisabeth Dembil du ROFQ, des représentants du MICC ainsi que quatre personnes d'Emploi-Québec des paliers local, régional et provincial et un agent d'aide à l'emploi. Deux rencontres du comité ont eu lieu jusqu'à maintenant. Elles ont surtout été utiles pour comprendre le fonctionnement d'Emploi-Québec et pour trouver des solutions efficaces aux problèmes liés à l'aide financière. Voici quelques exemples de ce que ces rencontres ont permis de mettre en place.

### **Procédure pour éviter les retards dans le versement des allocations des étudiants**

À la suite de ces rencontres, nous avons pu établir une nouvelle procédure pour éviter les retards dans le versement des allocations des étudiants. Au comité, nous avons appris que les fonctionnements d'Emploi-Québec et de la Sécurité du Revenu diffèrent. Chez Emploi-Québec, chaque individu a un numéro de dossier, alors qu'à la Sécurité du Revenu, deux personnes formant un couple vont se faire attribuer un numéro de dossier en fonction du requérant (l'un d'eux est le requérant et l'autre le conjoint). Au niveau du MICC, les dossiers des clients sont répartis en fonction du numéro d'immigration. Des difficultés peuvent survenir, par exemple si une cliente utilise son nom de femme mariée pour être référée au MICC par Emploi-Québec. Les dossiers du MICC fonctionnant avec le nom de jeune fille, des délais à retracer la cliente peuvent survenir. Plus encore, le statut de la personne peut changer en cours de formation et passer par exemple, de personne sans chèque à prestataire de la Sécurité du Revenu. En effet, il arrive que la personne ne reçoive pas d'argent de la Sécurité du Revenu au moment où elle fait sa demande, mais qu'elle en fasse la demande après un certain délai. Tant que l'information ne parvient pas aux différents intervenants, des délais peuvent s'ensuivre dans l'émission des chèques. Après avoir pris connaissance de ces informations, nous avons pu mettre sur pied la procédure suivante :

- Demander aux étudiants de fournir une copie de la fiche de suivi de formation (remise par l'agent d'Emploi-Québec). Envoyer par fax au MICC toutes les fiches de suivi de formation en signalant les cas où les personnes sont identifiées par deux noms différents (nom de femme mariée et non de jeune fille).
- Au moment de l'accueil des étudiants, demander à ces derniers d'aviser le l'organisme de tout changement dans la situation financière familiale (plus spécifiquement dans les cas de personnes bénéficiant du PAFILI du MICC qui, par la suite, deviennent prestataires de la Sécurité du Revenu). Si un tel changement est signalé par un étudiant, en aviser le MICC dans les meilleurs délais.

### **Autres Informations**

Les rencontres ont aussi permis d'obtenir des informations, par exemple sur les formulaires de suppléments de retour au travail, qui donnent droit à 500\$ en autant que les personnes satisfassent aux critères d'admissibilité. En ce qui concerne les abandons des cours, les représentants (es) des CLE ont profité de l'occasion pour expliquer aux administrateurs en quoi le fait de ne pas déclarer l'abandon au MICC ne rendait pas service à l'élève (puisque celui-ci se retrouve avec un trop payé à rembourser). Les rencontres ont aussi servi à rappeler certaines procédures d'usage, telle que les informations qu'il est nécessaire d'avoir en main lorsque l'on contacte un agent d'aide à l'emploi (pour un étudiant).

Bref, les rencontres du Comité MICC-CLE-Organismes communautaires, bien que peu nombreuses, ont été jusqu'à maintenant très bénéfiques. Le comité devrait se réunir à nouveau au cours de l'année 2006-2007.

### **3.7 Comité sur les modalités de fonctionnement**

Les modalités de fonctionnement entre les organismes communautaires et le MICC sont un outil de référence qui départage les responsabilités des organismes et celles du MICC. Dans les situations problématiques, c'est à ce document que l'on se réfère afin de savoir clairement quelle responsabilité revient à quel parti. Rédiger un tel document de manière à ce qu'il satisfasse les deux partis n'est pas une mince tâche et le conseil d'administration a dû se réunir à plusieurs reprises pour discuter de points inclus dans les modalités de fonctionnement.

#### **Temps complet**

En ce qui concerne le Temps complet, voici les principaux points qui ont été débattus avec le MICC :

##### **Formation des professeurs**

Avant le 1<sup>er</sup> avril 2005, les organismes communautaires étaient en charge de l'encadrement pédagogique des professeurs. Il a été convenu que cette responsabilité revient au MICC.

##### **Planification des cours**

De la même manière, avant le 1<sup>er</sup> avril 2005, les organismes communautaires étaient en charge de la vérification de la planification des professeurs en début de session. Grâce au travail du comité sur les modalités de fonctionnement, cette responsabilité revient désormais à un conseiller en francisation du MICC.

##### **Équipement de travail**

Avant la négociation des modalités de fonctionnement à temps complet, tout ce qui était mentionné à propos des photocopies que pouvait effectuer un professeur était que l'organisme était tenu de mettre à la disposition des professeurs un photocopieur. Des précisions ont été apportées : il est maintenant spécifié que le nombre de photocopies est limité et qu'il revient au soin de l'organisme de spécifier aux professeurs et aux moniteurs le nombre de photocopies qui leur sont allouées.

Toujours au niveau de l'équipement de travail, les modalités de fonctionnement spécifient maintenant que les organismes doivent mettre à la disposition des professeurs l'équipement audiovisuel requis. Cependant, le comité a réussi à obtenir que se soit la responsabilité du MICC de fournir aux professeurs des lecteurs de cartes et les cartes BM si disponibles.

##### **Inscription des étudiants**

Enfin, le comité a également réussi à obtenir du MICC que soit mentionné dans les modalités de fonctionnement que le MICC a la responsabilité de transmettre aux organismes la liste des groupes et les renseignements nécessaires au suivi deux jours ouvrables avant l'entrée des étudiants.

### **Temps partiel**

En ce qui concerne le Temps partiel, voici quelques points qui ont été débattus avec le MICC :

#### **Bilan de session**

Le ROFQ a fait ajouter aux modalités de fonctionnement que lorsqu'un professeur termine son contrat à un organisme, il est tenu de remettre le bilan de session à la fin de la session. En effet, ce bilan est fort utile pour assurer un bon suivi avec le groupe. Cette procédure a été mise en place suite à plusieurs refus de professeurs de laisser leur cahier de bord à l'organisme à la fin de la session.

#### **Gestion des plaintes**

Jusqu'à récemment, les plaintes formulées par les étudiants étaient entendues, mais puisqu'aucune procédure de gestion des plaintes n'était en place, elles n'étaient pas toujours résolues. Dans les modalités de fonctionnement pour le temps partiel, une section «Gestion des plaintes» a été ajoutée à la demande du ROFQ. Cette section mentionne entre autre que l'organisme qui reçoit une plainte d'un étudiant a la responsabilité de transmettre la plainte à un conseiller en francisation du MICC. Le MICC a de son côté la responsabilité de traiter les plaintes reçues.

#### **Nombre de photocopies**

De la même manière que pour les modalités de fonctionnement à temps complet, rien ne précisait le nombre de photocopies que pouvaient effectuer les professeurs avant de négocier les modalités de fonctionnement à temps partiel. À la suite d'une réunion régulière, les membres ont mentionné leur volonté de baliser le nombre de photocopies permises. Il est maintenant précisé dans les modalités que les organismes assurent l'équivalent de 2 photocopies par jour par étudiants.

### **3.8 Comité d'éthique**

Le comité d'éthique, composé du CLAM, du Centre communautaire de Loisirs de la Côte-des-Neiges et du CEDA, avait pour mission de créer un modèle de guide de fonctionnement à l'intention des professeurs. Qu'il s'agisse d'un nouveau professeur ou d'un suppléant, le but du guide de fonctionnement est d'informer les professeurs quant aux procédures relatives à l'organisation des cours et à l'utilisation des locaux. L'horaire des cours, les principales règles de fonctionnement de l'organisme et la politique d'assiduité du MICC se trouvent également dans ce document. Le but était de rendre les façons de faire le plus

uniformes possible afin de simplifier l'accueil des professeurs. Les organismes étaient libres de suivre ou non ce modèle.

### **3.9 Comité de financement**

Les ententes de financement sont triennales. La première entente, au temps complet comme au temps partiel, se terminait en 2004-2005. Le comité de financement s'est donc remis au travail à l'hiver 2005 pour négocier le deuxième cadre des ententes, c'est-à-dire, les années 2005 à 2008. Les négociations ont été très serrées et plusieurs rencontres ont été nécessaires afin d'arriver à un terrain d'entente. Les deux partis sont finalement convenus des ententes suivantes : au temps partiel, nous sommes passés de 16,00\$ à 16,32\$ en 2005-2006 à 17,00\$ en 2006-2007 et à 17,50\$ en 2007-2008 pour une augmentation de 1,50 \$ sur 3 ans. Au temps complet, nous sommes passés de 23,54\$ à 24,01\$ en 2005-2006 à 25,02\$ en 2006-2007 et à 25,75\$ en 2007-2008 pour une augmentation de 2,21\$ sur 3 ans. Les ententes pour les années 2000 à 2005 se trouvent en annexe no 2.

### **3.10 Entente et collaboration avec la TCRI**

La TCRI travaille à développer et à améliorer les services offerts aux personnes réfugiées et immigrantes. Il va donc de soi que les luttes menées par la TCRI et le ROFQ se rejoignent sur plusieurs points. Des réunions de travail ont eu lieu avec la TCRI dans le but d'harmoniser nos actions afin de défendre les intérêts des nouveaux arrivants en matière d'intégration sociale et linguistique.

### **3.11 Rencontre des partenaires communautaires de la DGF :**

Le 29 mai 2006 s'est tenue la rencontre des partenaires communautaires de la DGF dans les locaux du MICC. Quarante-deux organismes étaient présents lors de cette rencontre, de même que la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Madame Lise Thériault, et la sous-Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Madame Maryse Alcindor.

Les membres ont dans un premier temps entendu le discours du président du ROFQ, dans lequel celui-ci insistait sur la grande implication du ROFQ dans le dossier de la francisation. «Toute politique qui va à l'encontre de l'intégration linguistique des nouveaux arrivants, nous l'avons combattue. En revanche toute celle qui répond aux besoins et au développement de la francisation, nous l'avons soutenue» soulignait le président. Dans un deuxième temps, nous avons procédé à l'inauguration du logo du ROFQ en présence de la sous-ministre, Madame Maryse Alcindor.

Suite à l'inauguration du logo, le MICC a présenté les aspects administratifs et pédagogiques des cours à temps partiel et à temps complet. Les membres ont également pu prendre connaissance du cadre légal et réglementaire qui lie le

ROFQ et le MICC dans le cadre de la francisation. Ils ont pu se renseigner, entre autre sur les façons de faire en cas de problème avec des professeurs. Il est suggéré de contacter le directeur du service offert : Monsieur Jacques Leroux pour les professeurs du temps partiel et Madame Claire Chamberland pour les professeurs du temps complet. Le MICC a également présenté aux partenaires sa nouvelle Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens de même que son Plan d'action 2005-2007 pour les personnes handicapées.

Enfin, la période de questions de la fin a permis aux membres de démontrer leur insatisfaction quant aux procédures d'inscriptions des étudiants. Ils ont également pu signifier au MICC que l'harmonisation des calendriers du temps complet et du temps partiel constitue à leurs yeux une piste de solution non négligeable.

#### **4. Le Regroupement des Organismes en Francisation du Québec (ROFQ) en chiffres**

##### Partenaires du MICC

- Pour l'année 2005-2006, les organismes offrant de la francisation à temps partiel en partenariat avec le MICC étaient au nombre de 56.
- Pour l'année 2005-2006, les organismes offrant de la francisation à temps complet en partenariat avec le MICC étaient au nombre de 12.

##### Réunions des membres

- Les membres se sont réunis 6 fois dans le cadre de réunions régulières. Ces réunions ont permis de discuter de plusieurs points touchant à la francisation et de mandater l'exécutif pour défendre les points de vue des membres lors des rencontres avec le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC).

##### Réunions des administrateurs du conseil d'administration

- Que se soit dans le cadre de divers comités ou simplement dans le cadre de réunions régulières du CA, l'exécutif s'est réuni 47 fois. Parmi ces rencontres, deux portaient sur les relations entre le ROFQ et la TCRI et une était une rencontre spéciale avec la sous-ministre, Madame Maryse Alcindor.

##### Rencontres du comité conjoint MICC-ROFQ

- Le comité conjoint MICC-ROFQ s'est réuni à 9 reprises. Ces rencontres ont été particulièrement bénéfiques et ont permis d'imaginer plusieurs solutions à divers problèmes liés à la francisation en milieu communautaire.

##### Rencontres du comité des Modalités de fonctionnement

- Les rencontres portant sur les Modalités de fonctionnement (temps complet et temps partiel confondus) se chiffrent à 11.

### Rencontres du comité de financement

- Le comité de financement s'est réuni (physiquement) à 5 reprises. Cependant, il est à noter que les négociations se faisaient souvent par le biais de courriels ou de conversations téléphoniques.

## **5. Orientations 2006-2007**

### **5.1 Visibilité**

Avoir une plus grande visibilité. Le ROFQ devra se doter dans un avenir proche d'un site web. Nous savons à quel point il s'agit là d'un outil de promotion efficace. Dans le même but, l'exécutif entend travailler à la création d'un dépliant explicatif du ROFQ destiné à mieux faire connaître le Regroupement, entre autre aux organismes communautaires qui s'intéressent de près ou de loin à la francisation.

### **5.2 Concertation**

Poursuivre la mission de concertation en milieu communautaire et de soutien à ses membres. Pour se faire, les régions doivent être mieux représentées. Les organismes oeuvrant en francisation à l'extérieur de la région de Montréal sont peu nombreux et il est nécessaire qu'ils participent activement au développement des services liés à la francisation. De manière générale, le ROFQ continuera de favoriser la concertation, l'échange et le traitement des divers dossiers reliés à la francisation au sein du milieu communautaire.

### **5.3 Représentation des membres au sein du comité conjoint**

Poursuivre le travail de représentation des membres en étudiant les divers dossiers et en identifiant les problématiques liés à la francisation en milieu communautaire. Plusieurs dossiers devront être étudiés pour l'année à venir, dont la révision des critères d'accréditation et les résultats de la tournée de la Direction de l'évaluation, de la vérification interne et de la sécurité.

### **5.4 Formations / Informations**

Mettre davantage l'accent sur la formation et la circulation d'informations. Organiser une ou des journées d'informations, que se soit sous forme d'ateliers ou de conférences, sur des thèmes choisis préalablement par les membres.